

170913

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



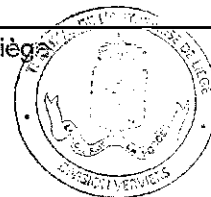
23073680

agale,
tal,

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

26 MAI 2023

Le greffier **Grefte**



N° d'entreprise : **0433 917 919**

Nom

(en entier) : **NOUVEAUX ECRANS DE WALLONIE**

(en abrégé) : **ECRANS DE WALLONIE**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard des Gérardchamps 7, boîte a, 4800 Verviers**

Objet de l'acte : Renouvellement de mandats d'administrateurs

Extrait des résolutions écrites et unanimes des actionnaires tenant lieu d'assemblée générale conformément à l'article 7:133 du Code des sociétés et des associations du 25 juin 2021 :

"[...]"

4. DELIBERATIONS ET DECISIONS

[...]"

(v) Renouvellement de mandats d'administrateurs

Les actionnaires décident de renouveler le mandat de Pathé Holding BV, [...], dont le représentant permanent est Monsieur Aurélien Bosc en tant qu'administrateur de la Société à partir de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027 et portera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2026.

Par ailleurs, les actionnaires constatent que le mandat d'administrateur de Madame Anne-Laure Julienne, [...], court en principe jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2025. Afin d'aligner la durée du mandat des administrateurs, les actionnaires décident par anticipation de prolonger le mandat de Madame Anne-Laure Julienne en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027 et portera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2026.

Les actionnaires donnent procuration à Thomas Pouppez, Samantha Kabeya, et Vincent Longueville ou tout autre avocat du cabinet Strelia ayant tous leurs bureaux situés rue Royale 145, 1000 Bruxelles, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions écrites des actionnaires et pour effectuer toute modification de l'inscription de la Société auprès du registre des personnes morales, d'accomplir toutes les formalités administratives s'y rapportant et notamment, de représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises ou du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et, de manière générale, de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles relatives aux décisions écrites des actionnaires.

[...]"

Samantha KABEYA
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).